

Mme Marianne Huguenin  
Présidente du SDOL  
CP 129  
1020 **Renens**

1025 St-Sulpice, le 9 novembre 2010

**SDOL chantier 6**

**Réseau TP 2009 - 2014**

**Modification du parcours ligne TPM 701 à l'Est de « Venoge » au 11.12.2011**

**Demande de la citrap-vaud concernant le tronçon Venoge - Pré-Fleuri**

Madame la Présidente,

En préambule, nous précisons que c'est après consultation auprès de différentes instances que nous adressons la demande citée en titre en premier lieu au SDOL, conscients toutefois que d'autres interlocuteurs, qui la reçoivent en copie (comme, notamment, la Municipalité de St-Sulpice et la Direction des TPM /MBC) sont tout autant concernés si ce n'est encore plus et pourraient, le cas échéant, reprendre le dossier à votre convenance. Nous rappelons enfin que la citrap, et dans notre région sa section citrap-vaud, se veut un porte-parole et un groupe de réflexion des usagers des transports publics (voir [www.citrap-vaud.ch](http://www.citrap-vaud.ch)).

C'est dans cette qualité que nous intervenons, comme nous l'avons déjà fait, avec d'autres partenaires et avec succès dans ce même dossier, en automne 2008, lors de la reprise de la ligne tl 57 par les TPM/MBC.

**1. Image directrice réseau TP de l'Ouest 2009-2014 et Requalification de la RC1**

Dans sa partie Sud-Ouest, ces deux aspects sont très liés et la mise en œuvre par étapes, décidée par le Gropil, de l'image directrice, en a logiquement tenu compte pour la modification de la ligne tl actuelle n° 30, dorénavant « splittée » entre une ligne « 1520 » (numérotation figurant sur le plan) reliant St-Sulpice (Venoge) à Prilly-Eglise, et une « 1130 » reliant le même point de départ à Prilly - Mont-Goulin. Ce changement, au 11.12.2011, ne posera pas de problème aux usagers.

Il en va tout autrement pour le nouveau parcours de la ligne TPM 701, avec son nouveau terminus à l'Est de la Bourdonnette en lieu et place de l'EPFL.

*Si les bus de la ligne emprunteront, dès le 11 décembre 2011, la RC1 à l'Est de Pré-Fleuri dans de bonnes conditions, avec arrêts aménagés au mieux pour les usagers sur un tronçon requalifié (mais qui se termine hélas déjà au giratoire de l'Avenue Forel, alors qu'avec un simple marquage routier on pourrait prolonger les voies réservées bus jusqu'à l'allée de Dorigny, provisoirement sur la chaussée existante*

*dans l'attente des travaux de requalification, agendés pour ce secteur en 2012), cela ne serait hélas pas le cas, à l'Ouest jusqu'à Venoge,  dans l'hypothèse où l'on décidait de transférer son parcours de la Rue du Centre à St-Sulpice sur une « Route Suisse » au Nord encore à gabarit vétuste et insuffisant, avec des arrêts de fortune, des chantiers en répétition et surtout un éloignement notable pour une très large majorité des usagers de St-Sulpice. En fait une détérioration marquée pour l'attractivité des TP, et un frein certain à l'incitation au transfert modal souhaité.*

Les TPM, le Service de la mobilité et la Municipalité de St-Sulpice l'avaient par ailleurs admis en 2008, en renonçant, comme évoqué en préambule, à juste titre à cette solution.

## **2. Proposition et demande de la citrap-vaud**

**La citrap-vaud propose et demande expressément que le transfert de ligne TPM 701 de la Rue du Centre à St-Sulpice sur la RC1, entre Venoge et Pré-Fleuri, n'intervienne pas le 11.12.2011, mais soit différée jusqu'à la réalisation de la requalification de dite route sur ce tronçon.** A ce moment là, plus rien ne s'y opposera, ou, tout au moins, les inconvénients seront moindres pour les usagers de St-Sulpice.

Selon nos informations, ce tronçon devrait être requalifié en 2013, ce qui veut dire que le changement pourrait intervenir lors du changement d'horaire de décembre de cette année, voire lors de celui de décembre 2014 si les travaux de requalification devaient prendre un peu de retard.

## **3. Remarques**

Comme dans toute modification de l'état existant, il s'agit bien sûr d'une pesée d'intérêts. Nous connaissons la volonté des TPM d'augmenter si possible la vitesse commerciale entre Morges et le nouveau terminus de la ligne 701, déplacé selon décision du SDOL à la Bourdonnette, d'une part, et celle de la Municipalité de St-Sulpice de réduire le nombre de bus qui passent par le village, jugé par certains de nos concitoyens comme exagéré depuis que la cadence de cette ligne a été portée à 10 min. en HP et à 20 min. en HC, et que celle de la ligne tl 30 a également été quelque peu étoffée, d'autre part.

Mais la ligne TPM 701, connectant dorénavant en premier lieu Préverenges, St-Sulpice et les Hautes Ecoles côté Sud à Morges à l'Ouest et à l'interface tl de la Bourdonnette à l'Est (en espérant cependant la voir prolongée plus tard jusqu'à la halte CFF de Malley), ne constitue malgré tout pas une liaison express, réservée depuis toujours, entre Lausanne et Morges, à la ligne CFF. En plus, le souhait des TPM pourrait être sérieusement compromis et les habitants de St-Sulpice franchement lésés, si les bus devaient se faufiler dans le chantier de la future requalification entre Venoge et Pré-Fleuri, et les usagers des tp se rendre à des arrêts non seulement éloignés de leur domicile, mais aussi aménagés avec des équipements de fortune et périlleux pendant les travaux.

Enfin, la crainte des autorités de St-Sulpice de voir se dégrader l'assiette de la Rue du Centre par un nombre élevé de passages de bus devrait s'atténuer fortement par les mesures judicieuses que la Municipalité a prises récemment pour régler le problème de la « cunette » en pavés qui avait souffert.

Enfin toujours, l'environnement de la RC1 restera certainement une sorte de « no man's land » urbanistique entre Venoge et Pré-Fleuri pendant au moins encore les trois à quatre prochaines années, tout le développement du quartier « En Champagny

Sud » se faisant côté Rue du Centre dans un premier temps, raison de plus de connecter ses futurs habitants de la manière la plus appropriée au TP.

Concernant la ligne « 1520 » des tl qui traversera St-Sulpice et qui remplacera la ligne tl 30 à cet endroit, aucun accroissement de la fréquence n'est par ailleurs prévu le 11.12.2011 comparé à la situation actuelle (20 min. en HP, 30 min en HC).

#### 4. Conclusion

Pour toutes ces raisons, nous estimons que la pesée d'intérêts penche pour un report de deux, voire de trois ans du transfert de ligne TPM 701 entre Venoge et Pré-Fleuri de la Rue du Centre sur la RC1, soit seulement à l'issue de sa requalification dans ce secteur.

Le champ sera alors aussi libre pour d'éventuels travaux de réaménagement de la Rue du Centre au cœur du village (accentuation de la modération de trafic, liaison entre la Maison de Commune au Sud et la place au Nord), pendant lesquels on pourrait admettre que même les bus de la ligne tl 1520 utiliseraient temporairement la RC1 entre Venoge et Pré-Fleuri, mais alors dans de bonnes conditions.

Nous restons à votre entière disposition pour tous compléments d'informations et aussi pour collaborer, le cas échéant, à l'élaboration de la meilleure solution, comme c'est déjà le cas pour la requalification du sous-secteur « EPFL » de la RC1 (où nous participons à une commission mise sur pied par le Service des routes).

Le cas échéant, les autorités (ou, à défaut, la citrap-vaud) pourrait aussi lancer un sondage parmi les habitants de St-Sulpice au sujet d'un maintien (provisoire) de la circulation des bus TPM 701 par la Rue du Centre à St-Sulpice.

Nous vous remercions par avance de l'accueil que vous réserverez à notre démarche et demande et, dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos salutations les meilleures.

Pour la citrap-vaud :

Maurice Decoppet,  
membre du comité

Nicholas Helke,  
membre du comité

Répondant / responsable de ce dossier :

Maurice Decoppet  
Ch. des Pierrettes 8  
1025 St-Sulpice

tél. : 021 691 44 55 mobile : 079 449 16 46 télécopie : 021 691 44 58  
courriel: decop@bluewin.ch

Copie :

- Municipalité de et à 1025 St-Sulpice
- MBC / TPM
- SDRM
- Service de la mobilité du Département des infrastructures
- ADIRHE - Association pour la défense des intérêts de la région des Hautes Ecoles

